

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine

Bordeaux, le

- 8 MARS 2012

Mission Connaissance et Évaluation

Affaire suivie par : Eric DUPOUY

Serge SOUMASTRE

CORRECTIF

à l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale du 15 février 2012 formulé en application de l'article L.122-1 et R.122-1 du Code de l'environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Projet METHALANDES à Hagetmau : méthanisation de déchets d'animaux, avec production d'énergie et d'engrais.

Le tableau suivant, figurant au chapitre II.4 (page 4) de l'avis du 15 février 2012 précité :

	Origine	t/an
Lisier de canards, de porcs, de veaux	Exploitations agricoles	125 000 ; 3 000 ; 5 000
Fumier de bovin		10 000
Sous produits animaux de cat. 1 et 2	Abattoirs	9 516
Sang de canards et volaille		3 884
Graisses de flottation, graisses animales	Industries	3 600 ; 900
Huile de friture ; Glycérine		90 ; 1 500
	Site METHALANDES	
Eaux de lavage ; eaux de condensats		2 000 ; 2 431
Une part des effluents liquides traités		10 000

est remplacé par le tableau suivant :

	Origine	t/an
Lisier de canards, de porcs, de veaux	Exploitations agricoles	125 000 ; 3 000 ; 5 000
Fumier de bovin		10 000
Sous produits animaux de cat. 2 et 3	Abattoirs	9 516
Sang de canards et volaille		3 884
Graisses de flottation, graisses animales	Industries	3 600 ; 900
Huile de friture ; Glycérine		90 ; 1 500
	Site METHALANDES	
Eaux de lavage ; eaux de condensats		2 000 ; 2 431
Une part des effluents liquides traités		10 000

Pour le Directeur Régional de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Le Directeur adjoint

Jean-Pierre THIBAUT